

LE PUBLICISTE.

Quartidi 14 Pluviôse, an VI.

(Vendredi 2 Février 1795.)



...es du marquis de Gallo avec la reine de Naples. — Tableau politique de la situation de la
— Avantages remportés par le général Casalta sur les rebelles de l'isle de Corse. — Repas
donné aux plénipotentiaires de l'Empire par M. le comte de Cobenzel. — Séances de l'assemblée nationale
batave. — Révolution faite dans le canton de Berne.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

I T A L I E.

De Naples, le 2 janvier.

Depuis le retour du marquis de Gallo, il a eu tous les jours des conférences secrètes avec la reine & Acton. Ce dernier ne se retire pas du ministère, comme on l'avoit dit ; il conserve toujours la même faveur de la reine. Ces jours derniers, le cabinet napolitain a expédié deux couriers à Rome, au prince de Belmonte. On ignore quels grands intérêts il a à traiter avec le saint-pere ; mais il n'est pas douteux qu'il y a des rapports intimes entre les deux cours.

Notre cour ayant répondu au cardinal Braschi & à monsieur Galeppi qu'elle interposeroit ses bons offices en faveur du saint-siège, à Paris, à Vienne, à Milan, & auprès du général des Cisalpins, elle a nommé pour cette mission le chevalier Micherout ; ci-devant son ministre à Venise.

Le gouvernement a reçu deux couriers extraordinaires de Gènes. On croit qu'ils portoient des dépêches relatives aux projets qu'on dit exister pour unir les Liguriens aux Cisalpins. Le marquis de Gallo a dit hautement qu'on avoit pris des mesures pour empêcher cette union. Il faisoit sans doute allusion à quelque article secret du traité de Campo-Formio.

De Rome, le 8 janvier.

Le gouvernement vient d'envoyer à Naples, au cardinal neveu & à son collègue, des lettres de créance. Il les avoit fait partir avec tant de précipitation, qu'il avoit oublié de leur donner des pouvoirs. Ici le peuple croit que la cour de Naples prendra le parti du saint-pere.

Le cardinal Caprara & le comte Gnudi viennent d'être envoyés à Florence, pour engager, dit-on, le grand-duc à offrir sa médiation aux Cisalpins. On assure que leur mission a aussi pour objet d'obtenir l'extraction de la Toscane des denrées de première nécessité ; car on commence à ressentir ici la plus affreuse disette.

Le tableau de cette ville, qui va sans doute éprouver sous

pen de si grands changemens, est encore aujourd'hui ce qu'il étoit il y a plusieurs mois. Le peuple romain est divisé en deux classes ; l'une composée d'un petit nombre de particuliers extrêmement riches qui achètent tout ; l'autre, extrêmement pauvre, est toujours prête à se vendre à la première. L'une, oisive, orgueilleuse, corrompue, ignorante, ne sait ni agir ni penser ; elle est pleine tantôt de confiance et tantôt de crainte ; tour-à-tour elle tyrannise : on craint ses esclaves. La seconde, accoutumée à vivre du prix de sa liberté, sans industrie, sans énergie, tantôt insulte ses maîtres, & tantôt se prostitue devant eux avec la plus lâche bassesse. Le gouvernement théocratique & despote opprime les uns & les autres ; mais foible, haï & sans lumières, il n'ose appesantir tout le poids de son autorité. Il est méprisé de ses esclaves mêmes dont il craint la richesse dans la première classe, et le nombre dans la seconde : de-là vient que sa marche est toujours incertaine et chancelante. Il cherche à s'attacher le peuple (*plebs*), en lui fournissant les vivres de première nécessité à bon prix ; et les nobles en garantissant leurs privilèges et leurs violences.

Tout le monde voit approcher la dissolution de l'état actuel ; tout le monde est mécontent du gouvernement, & desire un changement : mais les personnes titrées hésitent à y coopérer, dans la crainte que la révolution ne leur enlève leurs privilèges, leur prépondérance. Les amis de la liberté n'osent entreprendre une révolution, parce qu'ils n'en ont pas les moyens, tels que les armes, l'argent... parce qu'ils craignent de n'être pas protégés & soutenus par la république française ou cisalpine, et plus encore parce qu'ils craignent d'être la victime du roi de Naples, qui a toujours près de nos frontières des forces considérables.

Le gouvernement n'ose étouffer les expressions du mécontentement. Il rêve de tems en tems de conjurations. Il croit les délations les plus absurdes, fait emprisonner sans aucune forme de procès les personnes qui lui sont suspectes, et est obligé de les relâcher, soit parce qu'elles sont innocentes, soit parce qu'une force étrangère l'exige. Sous ce régime tout-à-la-fois foible et tyrannique, la sûreté des citoyens est un vain mot. Le gouvernement voudroit réparer la ruine des finances ; mais il ne veut pas se servir des moyens qui diminueroient son luxe & celui des riches ecclésiastiques. Cependant la nation s'appauvrit tous les jours. L'inégalité des fortunes augmente d'une manière effrayante, et les moyens de subsistance diminuent dans la même proportion. Les denrées de première nécessité, l'huile, le charbon, le bois se vendent sous la protection

des soldats. Le peuple n'en obtient qu'au-dessous de ses besoins, & avec une perte de temps qui augmente encore sa misère. Tous les jours on est dans la crainte que la viande & le pain ne viennent à manquer; & peut-être en auroit-on déjà éprouvé la disette, si, par les mesures les plus arbitraires, on n'avoit forcé les provinces à pourvoir la capitale, en retranchant sur leur propre consommation.

Dans cette situation déplorable, le trône et l'aristocratie tremblent. Le peuple sent ses maux, & voudroit se livrer à la violence. La classe la plus honnête des citoyens s'afflige en ne voyant plus de remède, & se perd en vains projets. On ne croit plus aux miracles que promettent les prêtres. On n'a plus de confiance aux armes inutiles des militaires; & parmi les uns et les autres, il y a un bon nombre de partisans d'une révolution.

Dans les provinces, on éprouve les mêmes calamités, mais on a plus d'énergie. La capitale, qu'elles ne connoissent pas, leur en impose, & empêche qu'elles n'usent encore de toute leur force. Cependant la certitude, et même l'espérance seule de trouver un appui, suffit pour leur faire rompre le joug: aussi vont-elles tour-à-tour déclarer leur indépendance.

De Turin, le 12 janvier.

Les dernières impositions sont si excessives qu'elles ont occasionné le mécontentement universel. Quelles que considérables que soient les sommes qu'on exige particulièrement des corps réguliers, elles ne suffisent pas aux besoins du gouvernement: il voudroit, quant à présent, ne prendre que le fruit; mais il ne tardera pas à couper l'arbre. Il a eu recours au pape pour remplir le déficit; il en a obtenu un bref qui permet la suppression des collégiales; leurs fonds seront versés dans le trésor public. Peut-être laissera-t-on celles des cathédrales, si toutefois on ne regarde pas les curés comme le seul presbytere des évêques.

Les denrées de première nécessité augmentent tous les jours de prix. Le numéraire est extrêmement rare; la double de 24 liv. se paye jusqu'à 60 liv.

On aura de la peine à croire que, malgré une misère si désolante, les oppressions & les *prepotenze* n'en sont pas moins fréquentes. On ne conçoit pas quelle espèce de politique il y a à les faire ou à les permettre. On croit tout expliquer en disant que la cour de Turin compte sur de puissans appuis.

De Livourne, le 12 janvier.

Les rebelles corses, fanatisés par les prêtres ou séduits par l'or des Anglais, continuent à ravager l'intérieur de l'île. Le général Casalta, à la tête des Corses républicains & d'un petit nombre de troupes, les a repoussés dans plusieurs endroits & forcés à se retirer dans les montagnes. On dit que ce général a disparu près du pont de Golo; on craint qu'il n'ait été tué ou fait prisonnier par les rebelles. Cette nouvelle, qu'on mande de Bastia, mérite confirmation.

De Milan, le 16 janvier.

Le ministre de sa sainteté a fait une démarche qu'on a de la peine à expliquer. Il a demandé que le gouvernement cis-alpin se portât médiateur auprès de la république française pour les excès commis à Rome. On s'attend ici à voir les états du pape réunis à notre république; mais la France pourroit bien avoir d'autres vues.

Tout le duché d'Urbin est révolutionné; les Français en ont successivement occupé toutes les villes. Le roi leur a envoyé des députés à Gubbio pour les appeler à Macerata, capitale de la Marche, à appeler les Français avec le consentement du gouverneur. Le reste du duché est également à la veille d'un entier changement.

PRUSSE.

De Berlin, le 16

Le roi vient d'accorder au général [redacted] le grade de lieutenant-général, de le décorer de l'ordre de l'Aigle-Rouge, et de lui donner sa retraite avec une pension fort considérable.

Dimanche dernier, il y eut à la cour un dîner, un souper, bal & présentation de M. le baron de Saxe, envoyé de Suède.

ALLEMAGNE.

De Rastatt, le 22 janvier.

M. le comte de Cobenzel a encore donné hier un souper, auquel se sont trouvés tous les ministres, les personnes attachées à la légation française, ainsi que plusieurs dames. Le fameux cor de chasse Ponto a fait entendre. Ce souper a été suivi d'un bal.

Il y eut aujourd'hui une séance qui a essentiellement roulé sur les propositions des plénipotentiaires français soumises à la députation par le ministre plénipotentiaire de sa majesté impériale.

HOLLANDE.

De la Haye, le 25 janvier.

Aux détails déjà publiés sur la révolution du 22 dans la république batave, & sur la séance de la journée, il faut joindre ceux qui suivent:

Le président de l'assemblée nationale, Middelburg, a écrit le comité général secret par une harangue dans laquelle il annonça que, vû le danger où se trouvoit la patrie, vû les progrès de la contre-révolution à l'intérieur & à l'extérieur, les fidèles & positifs des magistrats du peuple avoient, en son nom, fait arrêter les membres de la commission des affaires extérieures & divers autres membres de l'assemblée.

Cette mesure fut sanctionnée par un décret, après quelques discussions.

Deux membres furent chargés de se rendre chez le président pour s'informer s'il avoit chez lui des fonds ou des papiers appartenans à la commission des relations extérieures; deux autres membres pour faire pareille demande à l'égard des fonds & papiers de la commission de correspondance intérieure.

Ploos van Amstel, Vonck & van Bennekôm, furent nommés pour compléter le bureau.

Le président proposa de se constituer en qualité de législatif de la république, sous le titre d'assemblée nationale représentant le peuple batave; d'annuler les souverainetés provinciales & départementales; & de réserver le droit d'augmenter le nombre des membres de l'assemblée.

Adopté par acclamation aux applaudissemens de tous les membres & des tribunes.

Toutes les anciennes commissions furent dissoutes, on choisit de nouvelles: pour la correspondance intérieure, pour les finances; pour l'inspection de la salle; pour l'organisation de la garde nationale batave; pour l'imprimé

pour la surintendance des biens du ci-devant stathouder ; & pour les affaires des Indes Orientales.

Une commission fut aussi chargée de prendre des mesures propres à assurer la tranquillité des provinces. Il fut résolu de donner le plus promptement possible connoissance aux diverses administrations provinciales du décret qui annule toute souveraineté des provinces ; & une commission fut nommée pour conférer avec le président de l'administration ou du comité de Hollande , pour prendre des mesures propres à conserver le calme.

L'assemblée reprit le droit d'ordonner les mouvemens militaires, cédé par l'assemblée nationale au comité de confédération.

Les membres de l'administration & comité provincial de Hollande restent provisoirement à leurs postes, en vertu d'une proclamation qui annonce leur prochaine réorganisation.

Dans la séance du 23, vingt-trois nouveaux membres ont quitté l'assemblée, l'accusant d'inconstitutionnalité.

Pasteur, l'un des premiers arrêtés dans la séance du 22, éprouve dans ce moment un sort plus rigoureux que ses co-exclus. Il a été enlevé de son lit & transféré à la maison d'arrêt, dite la Châtellerie, pour s'être plaint, dit-on, avec amertume, au rédacteur de la feuille du jour (Dagblad), de ce qu'il avoit omis son nom sur l'honorable liste des proscrits, & pour avoir souscrit sa lettre : *Pasteur, représentant du peuple.*

La cour de Hollande (cour suprême de justice) a osé citer devant elle le président de notre assemblée nationale, sous prétexte qu'elle avoit violé sa juridiction, en ordonnant des arrestations dans son ressort. Cette démarche a été suivie de la cassation de ladite cour. Le comité de correspondance intérieure, chargé de veiller sur la conduite des démis & des démissionnaires, a été investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir avec énergie.

Le corps législatif avance à grands pas dans la fixation des bases & des points essentiels de notre nouvelle constitution. Les suppléans des exclus seront préalablement soumis à un scrutin épuratoire. On fait marcher des troupes vers les ci-devant provinces, pour y maintenir la tranquillité.

Le nouveau directoire batave, composé aussi de cinq membres, s'organise ; il a prêté serment. On lui donne six ministres ; il n'y en a point de la police. Beaucoup de citoyens envoient des adhésions.

DE PARIS, le 13 pluviôse.

Le journal des *Hommes Libres* continue à dénoncer une faction qu'il accuse de vouloir aristocratiser la constitution, & séparer encore une fois les patriotes du gouvernement. « Cette faction prélude, dit-il, par un débordement de calomnies, aux grands coups qu'elle cherche à frapper. Elle travaille à détruire les fruits de fructidor ; elle réaffiche les proscriptions contre les républicains ; essaye d'effrayer sur eux le directoire, & se place d'avance sur les chaises curules de germinal ». Mais ce journal rassure en même-tems les patriotes, en les avertissant de ne s'alarmer ni des espérances ni des men songes de cette *fraction de l'aristocratie*, parce que le gouvernement est contr'elle.

— *L'Ami des Loix* déclare qu'il est nécessaire pour assurer la bonté des élections, de destituer la plupart des administrations municipales de canton, parce qu'elles sont les mêmes qu'avant le 18 fructidor. Il s'appuie sur

ce que ces autorités locales ont une grande influence sur les assemblées primaires, & que c'est des élémens dont celles-ci sont composées, que dépend la nature des choix.

— Le directoire vient de charger le général Kellermann du travail de la nouvelle organisation de notre cavalerie.

— La commission militaire séant à Paris, a condamné à mort Trion-Cassineau, ci-devant chevalier de malte. Il a été convaincu d'avoir émigré, d'avoir fabriqué de faux passe-ports & entretenu des correspondances avec les ennemis extérieurs de la république. Il a été fusillé hier dans la plaine de Grenelle.

— Il s'est formé aussi un *cerce ambulante* dans le département de Loire & Cher. Il tiendra sa première séance à Vendôme le 20 de ce mois.

— L'ordre a été donné de faire construire à Dunkerque, 60 chaloupes canonnières pour la descente.

— Toutes les nouvelles d'Italie s'accordent à dire que le gouvernement de Naples a refusé le dangereux honneur de devenir le protecteur de l'église, qui paroît lui avoir été offert par le sacré collège. Il a seulement la générosité de lui proposer sa médiation auprès des républicains.

L'opinion que la république française renversera le gouvernement papal, pour servir d'exemple aux princes de mauvaise foi, nonobstant toute médiation, paroît la plus fondée. Mais jusqu'ici, on ne forme que des conjectures sur le sort de Rome. Il est probable qu'elle sera république indépendante. On doute qu'elle soit réunie à la cisalpine. On se demande s'il n'y auroit pas des plans pour y transplanter l'infant de Parme, dont le déplacement rapprocheroit les républiques cisalpines & liguriennes, & ouvreroit à la première, plus de débouchés vers la France.

Mais tous ces aperçus sont encore cachés dans le secret du directoire.

— Les dernières lettres des frontières de Suisse annoncent, que la révolution est faite dans le pays de Vaud, comme à Bâle : que le joug du canton de Berne y est brisée ; la cocarde arborée, & que des autorités populaires y ont pris la place des magistrats arrêtés ou expulsés.

— Les habitans des campagnes du canton de Zurich demandent la mise en liberté de ceux d'entre eux qui sont encore détenus par suite de la dernière insurrection, & la restitution de 200 mille florins. Ils déclarent que, ces demandes accordées, ils s'expliqueront sur d'autres objets.

L'arbre de la liberté a été planté dans plusieurs endroits du canton de Soleure.

C'est à Bâle que seront réunis, le 10 de ce mois, les trente membres de la commission chargée de faire une nouvelle constitution.

— On publie à Hambourg, que la mission de Léonard-Bourdon a pour objet, de demander à cette ville un emprunt de dix millions de marcs de banque (environ trente millions de liv. tournois) ; d'exiger l'expulsion de tous les émigrés, & d'insister pour que les trois villes anséatiques ferment leurs ports aux anglais.

— Dumourier qui, depuis quelque tems, demouroit au Ham, espede de faubourg de la ville de Hambourg, s'est retiré dans les environs de Kiel, sur territoire danois, où Lafayette a loué une maison qu'il habite avec sa famille, depuis sa sortie des cachots d'Olmütz.

Dumonier vient de publier deux dialogues, l'un supposé entre Carnot & lui : l'autre, entre Barthelemy & Billaud-Varennes, tous deux à Cayenne.

— Des feuilles allemandes assurent que Passawand-Oglon s'est rendu maître de Belgrade, le 25 décembre, après des combats sanglans & un assaut terrible qui n'avoit pas réussi le 22. Cette nouvelle demande confirmation.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen BAILLEUL.

Séance du 13 pluviôse.

Le citoyen Monnier, l'une des victimes des événemens qui ont eu lieu à Rome lors de l'assassinat de Basseville, demande des secours. La pétition appuyée par Savary est renvoyée à une commission.

Un membre fait un rapport & présente un projet de résolution sur la police des rivières. — Le conseil en ordonne l'impression.

Favard a la parole au nom d'une commission spéciale, sur les enfans nés hors du mariage.

Après avoir examiné les loix rendues sur les droits qu'ils ont de succéder, & fait voir qu'elles ne sont pas suffisantes, il propose un projet de résolution, dont le conseil ordonne l'impression, & dont voici les dispositions :

1°. Les enfans nés hors du mariage, dont les peres vivoient à l'époque de la publication de la loi du 12 brumaire an 1, ne sont pas admis à leur succéder, s'ils n'en ont pas été reconnus par un acte public.

2°. Ils pourront succéder à leurs meres.

3°. Ceux dont le pere étoit mort à l'époque de la même loi, auront droit au tiers de la portion qu'ils recueilleroient s'ils étoient nés dans le mariage.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution présenté il y a quelque tems par Talot, et tendant à l'établissement des vétérans gardes ruraux.

Le premier qui a pris aujourd'hui la parole est Duchêne; il a combattu le projet; d'abord il expose qu'on ne peut pas fixer le nombre de ces gardes à 50 mille; il faudroit avant tout consulter à cet égard les administrations; d'ailleurs cet établissement entraineroit un surcroît de dépenses trop considérables, et 50 mille gardes avec la forme militaire des chefs, un état-major, peuvent offrir des dangers à la liberté.

Garnier parle dans le même sens.

Savary, sans s'opposer au renvoi qu'on demande, s'attache à prouver que ces gardes n'auront pas une organisation militaire.

Talot se plaint, de ce qu'on a combattu son projet sans l'avoir lu; il n'y est nullement question d'état-major; comment peut-on regarder comme une organisation militaire, la répartition par commune de 50 mille hommes, qui n'auront qu'un chef par département? comment concevoir quelque crainte des braves & vieux militaires couverts de blessures, qui défendront les personnes & les propriétés contre les brigands qui désolent la France.

Fison-du-Galand pense que les projets sur la réorgani-

sation de la gendarmerie & l'administration forestiere rendront celui de Talot inutile; il demande donc l'ajournement de ce dernier jusqu'à ce qu'on ait statué sur les deux autres. — Adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen ROUSSEAU.

Séance du 13 pluviôse.

Regnier fait approuver une résolution du 7 pluviôse, relative aux rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie. Cette résolution, dit-il, ne présente point, comme celle du 18 vendémiaire, des lacunes & des insuffisances dans l'échelle de graduation; elle ne réduit point comme celle que vous avez rejetée le 27 nivôse, les capitaux des rentes; mais fait seulement porter la réduction sur les rentes. En un mot, elle remplit les vœux exprimés dans le dernier rapport de la commission.

Le conseil reçoit et approuve de suite une résolution du 11 pluviôse, qui porte qu'il sera célébré, chaque année, le 30 ventôse, une fête de la souveraineté du peuple.

Debourges propose d'approuver une résolution du 8 pluviôse, qui permet aux propriétaires et fermiers de biens nationaux et de biens sequestrés, sur lesquels il étoit dû des fermages arrérages qui ont été liquidés en exécution de la loi du 9 fructidor an 5, de faire, lorsqu'ils se trouveront lésés par cette liquidation, procéder à une nouvelle estimation de ces fermages, sur le pied du revenu du bien en 1790.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

Bourse du 13 pluviôse.

Amsterd.....	57 $\frac{1}{2}$, 58 $\frac{1}{2}$.	Lausan.....	$\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ perte.
Idem cour.....	55 $\frac{1}{2}$, 56 $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{10}$.	Tiers consol.	19 l., 20 l., 21 l.
Hamb.....	194 $\frac{1}{4}$, 192	Bon $\frac{3}{4}$	1 l. 19 s. $\frac{1}{2}$, 17 s.
Madrid.....	12 l. 15 s., 16 s. 3 d.	Bon $\frac{1}{2}$	1 l. 17 s., 16 s.
Mad. effect.	15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$, 3 s. 9 d.	Bon $\frac{1}{4}$	31, 30 l. perte.
Cadix.....	12 l. 15 s.	Or fin.....	106 l.
Cad. effec.....	15 l. 1 s. 3 d.	Ling. d'arg.....	50 l. 15 s.
Gènes.....	95, 93 $\frac{1}{4}$, 94.	Portugaise.....	97 l.
Livourne.	103 $\frac{1}{2}$, 102 $\frac{1}{2}$.	Piastre.....	5 l. 6 s. 9 d.
Lyon.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Quadruple.....	80 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille.....	1 b. à 10 j.	Ducat d'Hol.....	11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 l.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Souverain.	34 l. 15 s. à 35 l.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ b., $\frac{1}{2}$ perte.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 435 à 340 l. — Eau-de-vie 22 deg., 360 à 440 l. — Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Martinique, 2 l. 7 s., 8 s. — Café Saint-Domingue, 2 liv. 4 s., 6 s. — Sucre d'Anvers, 2 l. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 19 s., 2 l. 3 s. — Savon de Marseille, 17 s. 3 den. — Coton du Levant, 1 liv. 15 s. à 2 l. 6 s. — Coton des isles, 2 liv. 14 s. à 3 l. 4 s. — Sel, 4 l. 5 s.

ESQUISSE HISTORIQUE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS ARRIVÉS A SAINT-DOMINGUE, depuis l'incendie du Cap jusqu'au départ de Sonthoux; les causes de leurs effets; situation actuelle de cette colonie, et moyens d'y rétablir la tranquillité; par François F. COTTEREL. A Paris, chez DEROY, libraire, rue Haute-Feuille, n°. 34. Prix, 15 sols pour Paris, et 20 sols franc de port.

A. FRANÇOIS.